

## DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2023-1094 du 24 novembre 2023 relatif à l'Université de technologie de Tarbes,

Vu l'arrêté du 14 mars 2024 portant sur les statuts de l'Université de technologie Tarbes Occitanie Pyrénées,

Vu l'arrêté du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur en date du 24 juin 2022 portant nomination de Monsieur Jean Yves FOURQUET, Professeur des Universités, en qualité de Directeur de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (E.N.I. T.),

Vu la nomination de Monsieur Fabien DUCO en qualité de Directeur des relations internationales de l'Université de Technologie de Tarbes en date du 1er janvier 2024.

Le Directeur de l'Université de Technologie de Tarbes arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. Fabien DUCO, Directeur des relations internationales, à l'effet de signer dans la limite des flux qui y sont stipulés, au nom du Directeur de l'Université de Technologie de Tarbes.

Les fonctions d'ordonnateur délégué en matière d'exécution de la dépense comprennent la signature des engagements juridiques, la certification du service fait et la signature des demandes de paiement des déplacements. En matière de recettes, elles concernent exclusivement la signature des titres de recettes.

Pour le flux dépenses

- les documents à caractère administratif relatifs au fonctionnement courant de la de la formation et de la vie universitaire,
- les demandes d'ordre de mission en métropole,
- la liquidation des missions valant certification du service fait (y compris les avances),
- tous les documents ayant trait à l'engagement des dépenses limitées à 5000 euros HT en fonctionnement et 10 000 euros HT en investissement,
- les titres de recettes inférieurs ou égaux à 10 000 euros HT

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien DUCO, le Directeur de l'université donne délégation à Mme. Corinne LAHILLE, responsable administrative et financière de la Direction des relations internationales, sur le même périmètre.

### Article 3

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 2 mai 2025.

### Article 4

Toute subdélégation de signature est prohibée.

### Article 5

Cette décision abroge tout délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente décision prendra fin automatiquement en cas de changement de délégant ou du délégataire.

Fait à Tarbes, le 2 mai 2025

**Le Directeur,  
Jean-Yves FOURQUET**



**Le Délégué  
Fabien DUCO**

UNIVERSITE DE  
TECHNOLOGIE DE TARBES  
47, AVENUE D'AZERIX - B. P. 1629  
65016 TARBES CEDEX  
Tél. : 05 62 44 27 00

The image shows a blue ink signature of Fabien Ducou over a circular official stamp. The stamp contains the text: "UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE TARBES" in the center, "MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE" around the bottom edge, and a star symbol at the bottom.

**La Délégué  
Corinne LAHILLE**

